

ABONNEMENT
Payable d'avance, par an... \$3.
do do quatre mois... 1.00
do do un mois... 0.25
Edt. Hebdomadaire, par an... 1.00

LE CANADA
JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES
Première insertion, par ligne... 80.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.08
Une fois la semaine... 0.08
Autres termes, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 22 Mars 1884
UN BEAU SUCCÈS

Une députation composée des principaux citoyens d'Ottawa parmi lesquels étaient M. le maire Bate, M. le député Mackintosh, MM. F. Clemow, P. A. Egleson, P. H. Chabot, F. McDougall, Chs Desjardins, et le Révd Père Paradis, a été conduite, ce matin, auprès de sir Hector Langevin, par M. Bryson, député de Pontiac, et lui a présenté la pétition que MM. Chabot et McDougall ont fait signer au sujet des améliorations demandées dans la rivière Ottawa. Nos lecteurs connaissent le projet dont nous avons parlé dans nos numéros précédents et dont nous parlons encore aujourd'hui.

M. Bryson en a exposé à l'honorable ministre des travaux publics l'extrême importance au point de vue du commerce de bois et de la colonisation du district de Témiskaming.

Sir Hector a reçu la députation avec la plus grande courtoisie, et a répondu qu'un crédit serait demandé au parlement pour faire les explorations nécessaires afin de voir si le projet était réalisable. La députation s'est retirée satisfaite du résultat de ses démarches.

LA LOI DES LICENCES

Les amis du gouvernement Mowat, dans le but d'empêcher le fonctionnement de la loi des licences du gouvernement fédéral, répandaient dans la ville de s bruits qui ne prouvent pas beaucoup en faveur de leur connaissance de la loi. C'est le moins dont nous puissions les accuser.

Ainsi il est complètement faux que le gouvernement fédéral, par sa loi des licences, veuille retirer des aubergistes, hôteliers, etc, des licences doubles en prix de celles imposées par la loi provinciale. C'est le contraire qui est vrai. C'est le gouvernement Mowat qui, afin d'empêcher les hôteliers de s'adresser aux inspecteurs du gouvernement fédéral, a doublé le prix des licences pour ceux qui le feraient. La chose est à la connaissance de tous, et vouloir affirmer autre chose, c'est faire preuve d'une insigne mauvaise foi sinon de grande ignorance.

Afin de ne laisser à personne l'occasion de colporter ces bruits davantage, nous allons citer le texte même de la loi qui prouvera que le seul impôt que le gouvernement fédéral réclame des hôteliers est la somme de \$15. C'est le gouvernement provincial qui fixe la somme à payer pour les licences et qui définit de quelle manière et au profit de qui, des municipalités ou du gouvernement provincial, l'argent provenant de l'impôt des licences sera distribué. Voici les clauses de l'acte fédéral qui prouvent notre assertion :

Clause 16—Le requérant déposera avec sa demande une somme de dix piastres pour couvrir les frais d'impressions et d'annonces.

Clause 40—Quand le requérant aura obtenu le certificat autorisant la délivrance d'une licence, l'inspecteur en chef, sur la demande du requérant ainsi autorisé, et sur le paiement d'un droit de cinq piastres, et lorsque le dit requérant aura fourni un cautionnement sous forme d'obligation tel que mentionné ci-après dans le cas d'une

licence d'hôtel, de buvette ou de magasin, lui délivrera la licence auquel il aura droit.

Voici maintenant le paragraphe 2 de la clause 7 qui dit que les licences seront assujéties au droit que la législature provinciale fixera dans le but de créer un revenu à la province ou aux municipalités :

Mais les licences d'hôtel, de buvette et de magasin, et toutes autres licences, dont la délivrance est autorisée par le présent acte et à l'égard desquelles une législature provinciale peut imposer une taxe dans le but de prélever un revenu, seront assujéties au paiement de tel droit que la législature de la province, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article neuf des sujets énumérés dans la section quatre vingt douze de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, pourra imposer dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux, locaux ou municipaux.

Les commissaires de licence pour la ville d'Ottawa sont le maire, le juge de la cour du comté et M. P. H. Chabot, marchand.

DÉTAILS INTÉRESSANTS

Nous trouvons dans le mémoire qui a été présenté, ce matin à 10 heures et demie, à l'honorable ministre des Travaux Publics, des détails intéressants sur la possibilité d'exécuter le plan proposé par le révérend Père Paradis pour améliorer la navigation de la rivière Ottawa en abaissant le niveau du lac Témiskaming.

Témiskaming, nom sauvage qui signifie "Eaux profondes", est en effet un lac d'une profondeur incroyable, puisque la moyenne est au-dessus de 100 pieds, et qu'en certains endroits on atteint au chiffre énorme de plusieurs mille pieds. Sa longueur, depuis le pied des Quinze jusqu'à la tête du Long Sault est de 70 milles; et sa largeur varie de 1 à 10 milles. Tout ce parcours est navigable pour les vaisseaux du plus gros tonnage.

On a prétendu longtemps, mais à tort que ce lac était la source de la rivière Ottawa. Cependant, si ceux qui ont accredité cette erreur se fussent donné la peine d'une petite excursion à la recherche de la véritable origine de la Grande Rivière, ils auraient été assez surpris de remonter plusieurs cent milles encore au-delà de Témiskaming, un cours aussi profond aussi majestueux que celui qui baigne les superbes collines de la Capitale.

En résumé, le lac Témiskaming n'est qu'un gigantesque élargissement de la rivière Ottawa, et le plus long trajet de navigation continue que l'on rencontre sur le parcours entier du plus puissant tributaire de notre Saint Laurent.

Or, à raison de son extrême profondeur, le lac Témiskaming ne souffrirait aucun déchet d'une réduction de 20 ou 25 pieds de niveau. Cette réduction est même facile à obtenir; et, outre le bénéfice de l'écluse, elle apporterait les plus grands avantages à toute la vallée du grand lac.

ce saut au moyen d'une écluse capable de refouler les eaux du lac des Sept Lieues jusqu'au niveau du Témiskaming. Or, avant d'élever une digue de quelques cents pieds de long, sur 48 ou 50 pieds de haut, il faut y regarder deux fois. Outre qu'une écluse de cette hauteur serait une menace permanente pour la sécurité de Mattawan, cette construction n'exigerait pas moins d'un demi million.

Puisqu'il importe donc d'aviser aux moyens les plus dispendieux et les plus propres à assurer le succès d'une telle entreprise, en voici un qui ne peut manquer de rencontrer l'approbation des hommes qui ont à cœur de voir le gouvernement prendre l'initiative de ces travaux.

Il s'agit de savoir si quelques creusages opérés à la tête du Long Sault n'auraient pas l'effet désiré d'abaisser à volonté le niveau du lac Témiskaming. Or, voilà précisément l'expédition que propose le R. P. Paradis dans son mémoire à l'honorable ministre des travaux publics.

Il démontre qu'en supprimant trois crêtes rocaillieuses qui forment les trois rapides supérieurs du Long Sault, on peut obtenir un abaissement de 21 pieds 9 pouces sur le niveau du lac Témiskaming, savoir :

- 1o La tête..... 76"
2o L'Ilet..... 49"
3o Le Rapide Plat.... 96"

Total..... 219'

Ces trois rapides se trouvent échelonnés sur un parcours d'un mille et 1/2 environ. Mais il ne serait pas nécessaire de draguer sur toute cette ligne, vu que chaque rapide est séparé de son voisin par de vastes et profonds remous. En sus le lit de la rivière ne se compose en cet endroit que de cailloux roulés très faciles à enlever par conséquent.

NOUVELLES DES ÉTATS-UNIS

Au couvent de Saint-Patrice, de Burlington, le 19 de février, mademoiselle Rosalba Lajoie, de Saint-Hyacinthe, en religion sœur Marie Joseph Cecilia, a prononcé ses derniers vœux Mgr de Burlington officia, et la cérémonie a été très imposante.

Le bazar au profit de l'église de Salem, Mass., est terminé depuis quelques jours, le résultat a été de \$2,600 de profit. C'est magnifique, si l'on considère que la population canadienne n'est que de 2,000 âmes. L'inauguration de la nouvelle église canadienne aura lieu dimanche.

Un Canadien du nom de Saint-Georges est arrivé à Worcester la semaine dernière, venant de Athol. Il s'est logé sur la rue Union, avec une famille qu'il connaissait déjà. Peu après son arrivée il s'est senti malade et samedi il mourut. Le défunt a demeuré longtemps à Woonsocket. Ses parents sont au Canada.

Une femme du nom de Dillette a été brûlée à mort jeudi, à Fall-River, Mass., dans l'un des logements de la fabrique "Laurel Lak." Elle était couchée et dormait sur le plancher près du poêle, lorsque son enfant, en jouant avec le feu, en laissa tomber sur ses vêtements qui s'enflammèrent aussitôt et causèrent presque instantanément la mort de la malheureuse mère.

Une Canadienne française qui demeure à Brunswick, Maine, a tenté de se suicider en avalant de la mort aux rats. Sans sa petite fille, témoin du crime, qui courut avertir monsieur le curé, il en aurait été bientôt fait de la malheureuse. On lui fit boire du lait et elle vomit le poison qu'elle avait avalé.

Abandonnée de son mari, le chagrin et la misère avaient poussé cette pauvre femme à abréger ses jours.

B. G. Theatre a 10 cts
INSTITUT CANADIEN
LE RENDEZ-VOUS DES FAMILLES
LE PLUS GRAND SPECTACLE AU MONDE.
Changement de programme toutes les semaines.
REPRESENTATION :
Dans l'après-midi a 2.30 hrs.
EXCEPTÉ LES LUNDIS
Le soir a 8 heures.
Admission, 10 C nts.
Sièges réservés, 10 Cts. extra.

ETOFFES A ROBES
5 LIGNES SPECIALES 5
EN
ETOFFES A ROBES
1ere 36 piéces, valant 12je pour 8c
2me 23 " " 20c pour 12je
3me 37 " " 25c pour 17c
4me 51 " " 30c pour 20c
5me 46 " " 35c pour 25c
— AUSTE —
Nos lignes regulieres en cashmere noir extremement bon marche.

BRYSON, GRAHAM & Co.,
Nos. 152 et 154,
RUE SPARKS.
COIN DE LA RUE O'CONNOR.

& CO.
AVIS aux PROPRIETAIRES
DE
BUVETTES ET MAGASINS DE LIQUEURS.
Toutes personnes désirant obtenir une licence de buvette ou de magasin en conformité de l'acte des licences d'Ontario, pour l'année commençant le 1er Janvier prochain, sont par le présent averties que toutes les demandes doivent être présentées à l'inspecteur d'ici au 1er Avril prochain.
Des formulés de requêtes peuvent être obtenues en s'adressant chez l'inspecteur à son bureau, Hôtel de ville. Heures de bureaux : de dix heures du matin jusqu'à midi et de 2 à 4 heures de l'après-midi.
JOHN O'REILLY,
Inspecteur des licences.
Ottawa, 17 mars, 1884.

SOUSSIONS.
DES soumissions cachetées, portant la suscription "Provisions et Eclairage pour la Police à cheval," et adressées à l'Honorable Président de Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de Jeudi, le 1er Mai.
Des formulés imprimés de soumission, contenant tous les renseignements voulus quant aux articles et les qualités requises, seront fournis par le soussigné.
On ne recevra que les soumissions qui seront faites sur ces formulés imprimés.
Le département ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.
Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque "accepté" par une banque canadienne, pour une somme "égale à dix pour cent" du total de soumission, lequel chèque sera confisqué si la personne refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou si elle néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.
Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront ce te annonce sans y avoir été d'abord autorisés.
FRED. WHITE,
Contrôleur.
Ottawa, 17 Mars 1884

ROBES DE BUFFLES !
ROBES DE BUFFLES !
Allez au grand DÉPÔT DE ROBES DE BUFFLES, dans les salles d'encaissement de M. TACKBERRY, 29 RUE SPARKS, en face de l'hôtel Russell.
Grandes peaux de buffles de \$6 à \$20, de de loupcervier, d'ours du nord et japonais. Sur 33 peaux d'ours il m'en reste quatre seulement, et j'ai vendu 100 peaux de loupcervier. Mes capots en pelletterie se vendent aussi très rapidement, car les prix sont très bas.
Venez tous au grand dépôt de robes de buffles. Je puis vendre moins cher qu'aucun autre marchand peut acheter et mes prix sont au plus bas.
J. B. TACKBERRY,
Eucateur.

GRAND
Magasin de Meubles
DE
L. GRATTON,
Entrepreneur Meublier, Menuisier,
No. 530, Rue SUSEX, Ottawa.
M. GRATTON est toujours heureux d'entreprendre quelque travail que ce soit,
Construction et réparation de Maisons
Meubles de toutes sortes pour, Chambre à coucher, Salon et Salle à manger.
Le tout exécuté avec soin, par des ouvriers compétents, et à
DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.
(1er Oct. 1883)

DECOUVERTE IMPORTANTE
DIPHTEBINE
— ou —
ANTI-DIPHTEBRIQUE
Spécifique contre la Diphthérie et aux très maux de gorge, guérissant Consomption, Bronchites et Rhumes.
LA DIPHTEBINE VAINQUE !
Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité vraiment étonnante de ce remède.
Inventé et préparé par le
Docteur N. LACERTE,
Lévis, P. Q.

AMERS CANADIENS
— ou —
TRÉSOR DES DYPEPTIQUES
préparés aussi par le même, en vente chez les pharmaciens et en dépôt chez
ELZEAR ALARIE,
71 Rue Bolton, Ottawa,
6m.

MACHINES A COUDRE
Le plus grand assortiment de Machines à Coudre des
MEILLEURES FABRIQUES
et aux conditions les plus favorables, comprenant (pour usage de vestique) Royal, Wilson, Stewart, Wood, Wanser, New Stewart, White, Wheeler et Wilson.
(Machines à Coudre pour fabrique)
Wanser D et F.
Singer et Wilson No. 2.
Machines de Pearson pour coudre avec le fil ciré et avec le brail dur.
Machines de Jones à rapicœur pour les fabricants de chaussures.
R. W. MARTIN
36, Rue Rideau.
1er Fév. 1884

Aux Inventeurs
J. Coursolle & Cie.,
Soliciteurs de Brevets d'Invention,
Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois
Agences et correspondants aux États-Unis, en Angleterre et en France.
J. COURSOLLE & Cie.,
CHAMBRE VICTORIA,
116-117-vis à bureau des Brevets,
OTTAWA, Ont.
3, P—Boite 68.
24 Fév 1883.
—Faites l'essai de la VALE-RIA. C'est la meilleure pom-made contre la chute des cheveux et la Calvitie. En vente chez C. O. DACIER, Pharmacien, rue Sussex